

Délibération du Conseil municipal n° 051/2024

Le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept mai deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet.

Pouvoirs : Michel Deridder à Roberte Pelletier, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, François Bernigaud à Cécile Conry, Isabelle Gloux à Estelle Gignoux, Gabriel Gandini à Jean-Charles Congard, Beate Bersch à Peggy Briand.

Absents : Frédéric Jarry, Mathieu Kuntz.

Modification de la durée hebdomadaire de temps de travail de deux emplois

Marie-Paule Balicco, conseillère aux Ressources Humaines, expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de deux emplois, un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe 32,33/35ème et un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe 34,47/35ème afin de satisfaire les besoins de la collectivité dans le domaine de l'éducation.

Cette modification du temps de travail nécessite l'adoption d'une délibération.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 février 2024,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de deux emplois, un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe 32,33/35ème et un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe 34,47/35ème,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet, 32,33/35ème à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet, 34,47/35ème à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- de mandater le Maire et la direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 20, absents : 2, votants : 26 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission en Préfecture et de sa publication le : 30/05/2024

Le Maire, Gérald Giraud

